



Contrat CDD Non signé

Par Titoune

Depuis le 8 novembre 2021, j'effectue un remplacement d'un agent dans une école maternelle mon contrat a été renouvelé du 21 décembre 2021 au 6 février 2022 inclus renouvelable.

Nous sommes le 13 janvier 2022 et je n'ai toujours pas reçu ni signé mon contrat, puis je l'arrêté?

Et étant dans le secteur public si je ne veux pas renouvelé mon contrat après le 6 février 2022 ai je droit aux allocation chômage?

Par ESP

Bonsoir

Je pense que votre réponse est ici...

[url=<https://www.dossierfamilial.com/actualites/emploi-vous-avez-droit-au-chomage-meme-si-vous-refusez-une-recondu>
ction-de-cdd-348179]https://www.dossierfamilial.com/actualites/emploi-vous-avez-droit-au-chomage-meme-si-vous-refu
sez-une-reconduction-de-cdd-348179[url]